

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016

(en milliers EUR)

Estimations initiales

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget - initial 2016	
			Par article	Total
		TITRE I - RECETTES COURANTES		
		Secteur I - Recettes fiscales		
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement		
CD	36 01 20	(Modifié) Taxes sur le déversement des eaux usées, sur les charges environnementales et sur les prélèvements d'eau souterraine potabilisable, redevances et contributions de prélèvement sur les prises d'eau perçues en vertu du Code de l'eau (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement, section protection des eaux : article de base 01.03, programme 13, division organique 15 et au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	62.355	
CD	36 01 70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 25 juillet 1991 sur les déchets (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 13, division organique 15)	27.000	
CD	36 02 70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	270	
CD	36 03 70	(Nouveau) Taxes sur les organismes exécutant des obligations de reprise (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 13, division organique 15)	3.000	
CD	38 01 50	Sommes perçues en vertu du décret du 5 juin 2008 relatif à la répression des infractions en matière d'environnement (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	500	
		<i>Total Division organique 15</i>		93.125
		<i>Dont recettes affectées</i>		93.125
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
CD	36 01 90	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites d'assainissement prioritaire des paysages : article de base 01.01., division 16, programme 03)	100	
FU	36 02 90	Taxe sur les mâts éoliens	0	
		<i>Total Division organique 16</i>		100
		<i>Dont recettes affectées</i>		100
		Recettes fiscales spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
FU	36 01 90	Taxe sur les mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications	21.945	
		<i>Total Division organique 16</i>		21.945
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		Recettes fiscales générales - Division organique 19 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
LA	36 01 40	Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	883.789	
LA	36 02 40	Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	118.207	
LA	36 03 40	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	20.077	
LA	36 01 60	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	437.660	
LA	36 02 60	Taxe de mise en circulation	123.198	
LA	36 03 70	Taxe sur la différence d'émission de CO2 par les véhicules automobiles mis en usage par une personne physique (Malus)	0	
LA	36 01 80	Taxes sur les logements abandonnés	0	
LA	36 02 90	Taxe sur les jeux et paris	23.500	
LA	36 03 90	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	19.590	
LA	36 04 90	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	2	
LA	36 05 90	Redevance radio et télévision	116.156	
LA	36 06 90	Eurovignette	0	
LA	36 07 90	Taxes sur les automates	19.300	
LA	37 01 0	Précompte immobilier	34.140	
LA	37 02 0	Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 §5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001)	12.881	
LA	56 01 50	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	126.270	
		<i>Total Division organique 19</i>		1.934.770
		<i>Dont recettes affectées</i>		0
		Total Secteur I		2.049.940
		Dont recettes affectées		93.225

				Secteur II - Recettes générales non fiscales		
				Recettes générales - Division organique 09		
LA	11	1	11	Recettes relatives au personnel FWB d'eWbs	180	
				<i>Total Division organique 09</i>		180
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
				Recettes générales - Division organique 10		
PM	16	01	12	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0	
PM	16	02	12	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0	
PM	38	01	50	Fonds budgétaire en matière de Loterie (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : article de base 01.01, programme 03, division organique 10)	4.503	
PM	49	01	24	Recette provenant de la Communauté française au titre de sa participation au suivi du Plan Stratégique Transversal 2 "Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire"	0	
				<i>Total Division organique 10</i>		4.503
				<i>Dont recettes affectées</i>		4.503
				Recettes générales - Division organique 11		
				Personnel et affaires générales		
LA	11	01	11	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW	2.000	
LA	11	03	11	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	11.000	
LA	11	01	40	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas	30	
				<i>Total Division organique 11</i>		13.030
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
				Recettes générales - Division organique 12		
				Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
LA	06	01	00	Produits divers	8.000	
LA	06	02	00	Remboursement de sommes indûment payées	4.500	
LA	08	01	10	Remboursement des sommes en relation avec les dépenses exposées par les organes de contrôle de la Région auprès des O.I.P. soumis aux lois des 10 juin 1937 et 16 mars 1954 et auprès des autres organismes pararégionaux	0	
LA	11	01	11	Recettes relatives au personnel FWB new CIF	0	
LA	12	01	11	Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	4.000	
LA	16	03	12	Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations, y compris le produit de la vente des biens désaffectés	20	
LA	16	04	12	Produit de la vente de biens non durables et de services	300	
LA	16	05	12	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	0	
LA	16	06	12	Produits de la location de biens non spécifiques	500	
LA	26	01	10	Intérêts de placements	0	
LA	27	01	30	Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts	0	
LA	38	01	00	Récupération des créances contentieuses	500	
LA	38	01	10	Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite	10	
LA	38	02	10	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliquées à des adjudicataires	80	
LA	46	01	40	Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0	
LA	49	02	24	Moyens transférés par la Communauté française	347.340	
LA	49	03	24	Moyens complémentaires transférés par la Communauté française	0	
LA	49	04	24	Moyens transférés par la Communauté française - Calcul définitif exercice antérieur	1.141	
LA	49	05	24	Dotations exceptionnelles de la Communauté française	0	
LA	49	05	41	Moyens liés aux compétences transférées	2.609.503	
LA	49	06	24	Moyens perçus de la CFWB (accords de la Sainte Emille)	3.374.894	
LA	49	01	41	Arriérés des recettes dues à la Région par la Régie des Bâtiments	0	
LA	49	02	41	Dotations Fédérales groupe jeux et paris	3.604	
LA	49	04	41	Dotations Fédérales TC/TMC	6.142	
LA	49	01	42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques	0	
LA	49	02	42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - Calcul définitif exercice antérieur	0	
LA	49	03	42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques - recettes d'additionnels sous réductions des dépenses fiscales liées	2.492.610	
LA	49	01	43	Dégrèvement fiscaux	0	
LA	49	02	43	Recettes des amendes routières	43.902	
				<i>Total Division organique 12</i>		8.897.046
				<i>Dont recettes affectées</i>		0

			Recettes fiscales spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement		
CD	38	01 50	BEA - Recettes du compte redevances (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)	7	
CD	38	02 50	Amendes administratives perçues en application des dispositions de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux et de ses arrêtés d'exécution (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)	8	
				<i>Total Division organique 15</i>	15
				<i>Dont recettes affectées</i>	15
			Recettes générales - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
LA	28	01 30	Produit de la redevance liée à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz	0	
				<i>Total Division organique 16</i>	0
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
			Recettes générales - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
				<i>Total Division organique 17</i>	0
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
				<i>Total Secteur II</i>	8.914.774
				<i>Dont recettes affectées</i>	4.518
Secteur III - Recettes spécifiques					
			Recettes générales - Division organique 10		
CD	16	01 11	Produit de la vente de données en matière de Géomatique	56	
				<i>Total Division organique 10</i>	56
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
			Recettes spécifiques - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
LA	21	01 10	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0	
LA	26	01 10	Différentiel d'intérêts d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986 et 1987	347	
				<i>Total Division organique 12</i>	347
				<i>Dont recettes affectées</i>	0

				Recettes spécifiques - Division organique 13		
				Routes et bâtiments		
LA	11	01	11	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations, allocations et charges sociales du personnel employé par les bureaux d'études émergeant au Fonds des Etudes techniques	0	
PR	16	01	11	(Modifié) Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds des études techniques : article de base 01.04, programme 02, division organique 13)	2.175	
PR	16	01	12	Produit de la location de biens	220	
MA	28	01	10	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	60	
PR	28	02	10	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0	
RC	36	01	90	Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique : article de base 01.01, programme 11, division organique 13)	800	
PR	36	02	90	(Modifié) Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes (recettes affectées au Fonds du trafic routier : article de base 01.01, programme 02, division organique 13)	27.219	
PR	38	01	50	Prescriptions immédiates, transactions et amendes liées aux infractions à la réglementation de la sécurité routière qui relève de la compétence des régions (recettes affectées au Fonds des infractions routières régionales : article de base 01.02, programme 02, division organique 13)	300	
PR	39	01	10	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0	
				<i>Total Division organique 13</i>		30.774
				<i>Dont recettes affectées</i>		30.494
				Recettes spécifiques - Division organique 14		
				Mobilité et voies hydrauliques		
CD	06	01	00	Recettes provenant de l'activité des aérodromes	0	
PR	16	02	11	Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux	100	
CD	16	02	12	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports	0	
CD	16	03	12	Recettes provenant des abonnements de transport d'élèves	0	
RC	16	04	12	Produit de la location de biens	122	
PR	28	03	10	(Modifié) Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau (recettes affectées au Fonds du trafic fluvial : article de base 01.02, programme 11, division organique 14)	2.000	
CD	38	01	30	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	5	
PR	39	02	10	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0	
PR	39	03	10	Recettes diverses perçues en matière de sécurité routière (recettes affectées au Fonds de la sécurité routière : article de base 01.06, programme 11, division organique 14)	400	
				<i>Total Division organique 14</i>		2.627
				<i>Dont recettes affectées</i>		2.400
				Recettes spécifiques - Division organique 15		
				Agriculture, ressources naturelles et environnement		
FU	06	02	00	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10 novembre 2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon Kyoto : article de base 01.02, programme 13, division organique 15)	40.000	
RC	16	03	11	Recettes provenant du comptoir forestier	170	
RC	16	05	11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) (recette affectée au Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : article de base 01.02, programme 11, division organique 15)	130	
RC	16	06	11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : article de base 01.03, programme 11, division organique 15)	50	
RC	16	07	11	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis	14.175	
RC	16	08	11	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises	730	
RC	16	05	12	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	35	
CD	16	06	12	Contribution dans le cadre des prestations pour l'identification et l'enregistrement des chiens (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)	170	
RC	26	02	10	(Modifié) Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement ou d'aménagement foncier bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	6	
RC	28	01	30	(Modifié) Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière agricole (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)	207	
RC	28	02	30	Produit de la location du droit de chasse	1.600	
RC	31	01	32	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	0	
RC	31	02	32	Recettes perçues en vertu du dispositif budgétaire (recettes affectées au Fonds budgétaire S.I.G.E.C. : article de base 01.04, programme 04, division organique 15)	130	
RC	31	03	32	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole	77	
RC	36	03	90	(Modifié) Redevances et rétributions perçues en vertu du Code wallon de l'Agriculture, article D.193 (recettes affectées au Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux : article de base 01.01, programme 03, Division organique 15)	625	
RC	37	01	70	Part régionale du produit des permis de pêche, de chasse, de tanderie et des examens y relatifs	3.920	
CD	37	02	70	Droits de dossier perçus en vertu de l'article 22 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2009 tendant à prévenir la pollution atmosphérique provoquée par les installations de chauffage central destiné au chauffage de bâtiments ou à la production d'eau chaude sanitaire et à réduire leur consommation énergétique (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	200	
CD	37	03	70	Droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols (recettes affectées au Fonds pour la protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	0	
CD	38	01	10	Produits de contributions provenant des distributeurs, des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E. sur base volontaire et de divers dons et legs au Fonds de solidarité international pour l'Eau (recette affectée au Fonds de solidarité international pour l'Eau : article de base 01.04, programme 13, division organique 15)	1	
CD	38	01	50	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets : article de base 01.01, programme 13, division organique 15)	1.967	
CD	38	02	50	Divers dons et legs au Fonds pour le Bien être animal (recettes affectées au Fonds budgétaire pour le Bien être animal : article de base 01.02, programme 03, Division organique 15)	0	
CD	49	01	10	Remboursement des avances consenties dans le cadre de projet européen et relatives à la partie cofinancée par la CEE (recettes affectées au Fonds pour la Protection de l'Environnement : article de base 01.03, programme 13, division organique 15)	2.270	
				<i>Total Division organique 15</i>		66.463
				<i>Dont recettes affectées</i>		45.750

			Recettes spécifiques - Division organique 16		
			Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
FU	26	03 10	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie	0	
FU	26	04 10	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	278	
CD	28	04 10	Redevances liées aux autorisations de voiries	0	
FU	28	01 20	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement	0	
FU	34	01 41	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenus	150	
FU	36	04 90	Recettes résultant des amendes administratives visées à l'article 13ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable ainsi que des sanctions visées à l'article 190,§3 du même Code (recettes affectées au Fonds régional pour le logement) : article de base 01.01, programme 12, division organique 16	75	
FU	36	05 90	Recettes résultant des amendes administratives perçues en vertu des articles 200bis et 200ter du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable	210	
FU	38	02 10	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au Fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz (recettes affectées au Fonds Energie : article de base 01.01, programme 31, division organique 16)	15.000	
			<i>Total Division organique 16</i>		15.713
			<i>Dont recettes affectées</i>		15.075
			Recettes spécifiques - Division organique 17		
			Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
PR	11	02 11	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0	
PR	39	04 10	Remboursement de cofinancement européen	0	
			<i>Total Division organique 17</i>		0
			<i>Dont recettes affectées</i>		0
			Recettes spécifiques - Division organique 18		
			Entreprises, emploi et recherche		
MA	16	09 11	Contrats de consultation	5	
MA	16	10 11	Location de bâtiments industriels en application de l'article 42 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique	455	
MA	26	05 10	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligatoires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	0	
MA	26	06 10	Intérêts sur avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	0	
MA	27	01 10	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	0	
MA	31	05 32	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	0	
MA	31	06 32	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	80	
MA	31	07 32	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique	2	
TI	36	01 90	Recettes générées dans le cadre de la délivrance des cartes professionnelles	69	
MA	38	01 20	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales	0	
TI	38	10 00	(Nouveau) Recettes générées dans le cadre des cautions titres services	600	
MA	49	02 41	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie sociale	0	
			<i>Total Division organique 18</i>		1.211
			<i>Dont recettes affectées</i>		0
			<i>Total Secteur III</i>		117.191
			<i>Dont recettes affectées</i>		93.719
			<i>Total TITRE I</i>		11.081.905
			<i>Dont recettes affectées</i>		191.462

TITRE II - RECETTES DE CAPITAL						
Secteur I - Recettes fiscales						
Recettes fiscales générales - Division organique 19 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication						
LA	56	02	50	Droits de succession et de mutation par décès	728.421	
				<i>Total Division organique 19</i>		728.421
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
				<i>Total Secteur I</i>		728.421
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
Secteur II - Recettes générales non fiscales						
Recettes générales - Division organique 10						
LA	06	01	00	Recettes diverses	30	
LA	06	02	00	Remboursement de sommes indûment payées	140	
LA	73	01	10	Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers	0	
LA	74	01	22	Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	500	
LA	76	01	12	Produit de la vente d'emprises inutilisées	1.000	
LA	76	01	32	Produit de la vente d'immeubles	750	
LA	76	02	32	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des bâtiments et des implantations	0	
LA	77	01	20	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0	
LA	77	02	20	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	100	
				<i>Total Division organique 10</i>		2.520
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
				<i>Total Secteur II</i>		2.520
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
Secteur III - Recettes spécifiques						
Recettes spécifiques - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication						
LA	06	01	00	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds de la gestion énergétique immobilière : article de base 01.01, programme 31, division organique 12)	0	
LA	96	01	10	Différentiel d'amortissement d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986-1987	2.721	
				<i>Total Division organique 12</i>		2.721
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
Recettes spécifiques - Division organique 14 Mobilité et voies hydrauliques						
CD	16	01	11	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	45	
CD	57	01	20	Remboursement par la SRWT de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers	0	
CD	69	01	41	Intervention de l'Etat dans les investissements réalisés dans les aéroports et aérodromes	0	
				<i>Total Division organique 14</i>		45
				<i>Dont recettes affectées</i>		0
Recettes spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement						
RC	76	01	11	(Nouveau) Produits résultant de la vente de bois domaniaux	5.000	
RC	76	01	32	(Modifié) Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)	302	
RC	86	01	70	(Modifié) Produits résultant du recouvrement des sommes dues par les propriétaires, usufruitiers et exploitants au terme des opérations de remembrement ou d'aménagement foncier de biens ruraux	647	
RC	86	02	70	(Modifié) Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement ou d'aménagement foncier de biens ruraux	600	
				<i>Total Division organique 15</i>		6.549
				<i>Dont recettes affectées</i>		302
Recettes spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie						
FU	51	01	12	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement	0	
FU	53	01	10	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	0	
CD	76	01	12	Produits de la revente de sites industriels à réaménager (recettes affectées au Fonds de rénovation des sites wallons : article de base 51.05, programme 03, division organique 16)	100	
CD	76	02	12	Produits de la vente des terrains de la sucrerie de Genappe (recettes affectées au Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites d'assainissement prioritaire des paysages : article de base 01.01., division 16, programme 03)	2.500	
FU	76	02	32	Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW	0	
FU	86	01	10	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement	453	
CD	87	01	20	Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	2	
FU	87	02	20	Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack (recettes affectées au Fonds relatif au dispositif Ecopack) : article de base 01.01, programme 41, division organique 16	17.755	
				<i>Total Division organique 16</i>		20.810
				<i>Dont recettes affectées</i>		20.355

			Recettes spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
PR	86	02 10	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques	0	
				<i>Total Division organique 17</i>	0
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
			Recettes spécifiques - Division organique 18 Entreprises, emploi et recherche		
MA	51	02 12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	1.000	
MA	51	03 12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	3.000	
MA	86	03 10	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0	
MA	86	04 10	Récupération d'avances et de redevances octroyées par conventions de stratégie (ex S.D.R.W. – C.P.T.E.I.)	0	
MA	86	05 10	Fonds de rénovation industrielle (recettes affectées au FRI : article de base 51.07, programme 02, division organique 18)	0	
MA	86	03 70	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 34, division organique 18)	19.000	
				<i>Total Division organique 18</i>	23.000
				<i>Dont recettes affectées</i>	19.000
				<i>Total Secteur III</i>	53.125
				<i>Dont recettes affectées</i>	39.657
				<i>Total TITRE II</i>	784.066
				<i>Dont recettes affectées</i>	39.657
TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS					
Secteur II - Recettes générales non fiscales					
			Recettes spécifiques - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication		
LA	96	01 10	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en euro	0	
LA	96	01 20	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0	
				<i>Total Division organique 12</i>	0
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
				<i>Total Secteur II</i>	0
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
				<i>Total TITRE III</i>	0
				<i>Dont recettes affectées</i>	0
				TOTAL GENERAL	11.865.971
				<i>Dont recettes affectées</i>	231.119
<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>					